

L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)



République centrafricaine



Michel BONANNEE

Les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne peuvent être attribués ni à la CE, ni aux institutions.

Le document est présenté dans une édition simple, pour un unique souci de style et de clarté.

Rome, juillet 2001

ETUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER : RESUME¹

Michel M. Bonannée
Chef, Volet Développement Rural , Projet ECOFAC
B.P. 183 Bangui, RCA
Tél.: 236-61 24 74 ; Fax: 236-61 24 80

La forêt centrafricaine a beaucoup bénéficié de financements extérieurs (Banque Mondiale, Union Européenne, Union Internationale de la Conservation de la Nature, WWF). Elle a fait l'objet de plusieurs restructurations institutionnelles, administratives et juridiques.

Le secteur forestier a aussi développé des contacts avec toutes les institutions de recherche, les universités nationales et étrangères pour la formation des cadres.

L'état s'est investi aussi dans un vaste programme de privatisation du secteur forestier en privilégiant les capitaux étrangers. Ce processus de désengagement a commencé en 1980 et s'est poursuivi jusqu'en 1990. L'adoption de la loi n° 91/014 de 1994 portant organisation d'un cadre institutionnel et juridique est applicable aux entreprises et offices publics.

Le désengagement totale interviendra avec l'adoption de la « stratégie de réforme du secteur parapublic centrafricain » visant la libéralisation du commerce, la déréglementation des prix, l'incitation en faveur de l'initiative privée (Loi fixant le régime de privatisation des entreprises publiques votée en 1995).

L'état s'est aussi penché sur la mise en place d'une stratégie nationale cohérente en matière d'environnement pour répondre aux modes d'exploitation peu durable des ressources naturelles. Un Plan National d'Action Environnementale (PNAE) a été élaboré et mis en chantier.

Le secteur agro-sylvo-pastoral et agro-industriel occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Il apporte 51% au PIB et contribue à la résorption du chômage par la création d'emplois. Le secteur touristique est en pleine réforme et connaît une prise de conscience nationale. Un plan directeur a été élaboré pour mieux suivre les actions en matière de développement touristique.

METHODOLOGIE POUR LA COLLECTE DES DONNES

L'étude de prospective nationale du secteur forestier s'est basée sur la collecte des informations disponibles existantes. La méthodologie et l'organisation du travail utilisées pour la collecte des données sont les suivantes :

- D'abord la recherche et la mise en place du groupe de travail regroupant les cadres de différents départements : plan et coopération internationale, agriculture et élevage, mines et géologie, tourisme, forêts ;
- Ensuite la collecte des documents et rapports techniques au niveau de chaque département. Les différents rapports et études ont été sélectionnés suivant l'importance du sujet à traiter ainsi les informations relatives aux différents chapitres de notre étude. Il nous a paru nécessaire de mener plusieurs discussions avec des responsables des organismes, des projets sous tutelle et des organisations non gouvernementales pour avoir leur avis sur les orientations possibles ;
- Enfin le travail de fond a résidé dans la compilation et la rédaction des différents chapitres. L'organisation a été confiée au point focal pour jeter un premier brouillon.

Le brouillon de l'étude a été remis à chaque membre du groupe de travail pour apporter des commentaires, critiques et suggestions. Les idées et les propositions des membres du groupe de travail ont été pris en compte. Les points obscurs n'ayant pas fait l'objet d'un consensus sont rejetés.

Pour améliorer le document national de prospective du secteur forestier, nous nous sommes rapproché de certaines personnes ressources ayant une connaissance plus approfondie pour recueillir leur avis et leurs commentaires. Nous avons aussi recueilli les corrections et la contribution des différents partenaires qui travaillent dans le secteur forestier.

Des sorties de terrain ont permis d'affiner et de vérifier certaines informations et de collecter des données fraîches. Tel est le cas des missions de terrain à la scierie de Thanry Centrafrique pour étudier la performance et la qualité des machines.

Ce travail a nécessité au début beaucoup de réticences de certains membres du groupe de travail. Il est évident que dans un contexte social difficile que traverse la République centrafricaine, les cadres et agents de l'Etat sont peu motivés à travailler dans des conditions très difficiles.

Nous n'avons pas encore présenté ce travail pour la validation à un groupe plus élargi. C'est ce qui se fera dès que ce document aura pris une forme définitive avec l'appui des autres partenaires. Le groupe de travail se propose de rechercher un financement pour l'organisation de l'atelier de validation. A cette occasion des propositions pourront être reçues.

INTRODUCTION ET CONTEXTE FORESTIER NATIONAL

Cadre de l'étude

Située au cœur du continent africain, la République centrafricaine est un pays enclavé n'ayant aucun accès à la mer. Elle couvre 623 000 km² entre les parallèles 2° 3' et 11°2' latitudes

Nord et les méridiens 13°25' et 27°27' longitudes Est. Elle fait frontière sur 1 100 km avec le Tchad au Nord, 1 000 km avec le Soudan à l'Est, 1 200 km avec le Congo Démocratique et 400 km avec le Congo Brazzaville au sud enfin 700 km avec le Cameroun à l'ouest.

Sur le plan administratif, elle est divisée en 16 préfectures, elles-mêmes divisées en sous-préfectures et en communes. La capitale est Bangui. *Voir la carte 5.1.1 en annexes.*

Le relief est formé d'une dorsale oubanguienne, une sorte de pénéplaine à une altitude variant de 500 à 700 m. Il délimite distinctement deux bassins : celui de la cuvette tchadienne au nord et celui de la cuvette congolaise au sud. Les massifs du Fertit à l'est et du Yadé à l'ouest limitent cette pénéplaine.

Les principales formations géologiques proviennent du précambrien et sont constituées de roches comme : le granite, le gneiss et les quartzites.

Le climat est de type tropical humide au sud et sec au nord. Il est caractérisé par deux saisons placées sous l'influence de deux anticyclones :

- L'anticyclone de Lybie dirige l'harmattan, vent chaud et sec du nord-est vers le sud-ouest : c'est la saison sèche ;
- L'anticyclone de Sainte Hélène apporte la mousson et la pluie du sud-ouest vers le nord-est : c'est la saison des pluies.

On observe (3) trois grandes zones climatiques :

- Guinéen forestier avec une pluviométrie de 1 500 mm à 1 800 mm ;
- Soudano-guinéen ou tropical humide au centre avec une pluviométrie entre 1 100 mm et 1 500 mm ;
- Soudano-guinéen ou soudano-sahélien au nord avec une précipitation de 800 à 1 000 mm.

La température moyenne se situe entre 25°C et 26°C avec une humidité relative de 80% à Bangui et 57% à Birao.

Les sols sont essentiellement ferrallitiques sur du grès pour la plupart du territoire et deviennent ferrugineux tropicaux vers le nord avec l'insolation. Les vertisols sont spécifiques au bassin tchadien.

La végétation se caractérise par une grande diversité allant de la forêt dense humide au sud aux savanes arborées et herbeuses au nord. Cette diversité est confirmée par la richesse et l'abondance de la faune qui utilise cette végétation comme habitat et nourriture.

Les principales essences exploitées sont les méliacées et des espèces comme l'ayous, le limba, l'aniégré.

La richesse du réseau hydrographique montre l'importance des deux bassins. Au niveau du bassin du Chari, les eaux sont drainées vers le nord vers le Lac Tchad qui devient le réservoir de captage. Les eaux du bassin oubanguien sont drainées vers le sud en direction de la mer, ce qui explique la séparation nette du pays par la dorsale oubanguienne.

Situation socio-économique et politique nationale

La situation socio-économique de la République centrafricaine est résumée par les objectifs prioritaires contenus dans le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) : *‘réduire la pauvreté par l’augmentation des revenus par habitant et de maintenir la stabilité économique’*. Plusieurs orientations ont été définies par le Gouvernement pour parvenir à cet objectif :

- Le rétablissement des équilibres macro économiques ;
- La remédiation des faiblesses institutionnelles et structurelles ;
- La réduction des obstacles au développement socio-économique ;
- L’amélioration de la bonne gouvernance ;
- Le renforcement de la capacité de gestion de l’économie et l’assainissement des finances publiques ;
- L’encouragement des investissements privés et nationaux.

Les mesures d’ajustement macro économiques (1998-2000) visent essentiellement :

- L’augmentation du produit intérieur brut réel à 5,2% ;
- Le maintien de l’inflation à 2,5% ;
- La réduction du déficit du compte courant à 5% ;
- La normalisation des relations avec les organismes créanciers.

Pour appliquer ces mesures, les décideurs doivent renforcer les capacités de gestion économique, institutionnelle et structurelle, procéder au recouvrement des créances de l’Etat, réduire les exonérations non maîtrisées en matière de douanes, revoir la fiscalité interne, renforcer les textes législatifs forestiers et mines.

Le secteur forestier apparaît comme un des maillons essentiels des mesures envisagées. C’est l’une des conditions *sine quo none* pour l’obtention des financements. La forêt centrafricaine a beaucoup bénéficié de financements extérieurs (Banque Mondiale, Union Européenne, Union Internationale de la Conservation de la Nature, WWF). Elle a fait l’objet de plusieurs restructurations institutionnelles, administratives et juridiques.

Le secteur forestier a aussi développé des contacts avec toutes les institutions de recherche, les universités nationales et étrangères pour la formation des cadres.

L’Etat s’est investi aussi dans un vaste programme de privatisation du secteur forestier en privilégiant les capitaux étrangers. Ce processus de désengagement a commencé en 1980 et s’est poursuivi jusqu’en 1990. L’adoption de la loi n° 91/014 de 1994 portant organisation d’un cadre institutionnel et juridique est applicable aux entreprises et offices publics.

Le désengagement total interviendra avec l’adoption de la ‘stratégie de réforme du secteur para-public centrafricain’ visant la libéralisation du commerce, la déréglementation des prix, l’incitation en faveur de l’initiative privée (Loi fixant le régime de privatisation des entreprises publiques votée en 1995).

L’Etat s’est aussi penché sur la mise en place d’une stratégie nationale cohérente en matière d’environnement pour répondre aux modes d’exploitation peu durable des ressources naturelles. Un Plan National d’Action Environnementale (PNAE) a été élaboré et mis en chantier.

Le secteur agro-sylvo-pastoral et agro-industriel occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Il apporte 51% au PIB et contribue à la résorption du chômage par la création d'emplois. Le secteur touristique est en pleine réforme et connaît une prise de conscience nationale. Un plan directeur a été élaboré pour mieux suivre les actions en matière de développement touristique.

MOTEURS DU CHANGEMENT DANS LE SECTEUR FORESTIER

Visage et distribution de la population centrafricaine

Population

Le visage humain de la population centrafricaine est marqué par une diversité ethnique et un faible potentiel démographique à croissance lente. On trouve le groupe Gbaya à l'ouest, le groupe Banda à l'est, au centre et à l'ouest ; le groupe Bantu au sud, les Pygmées dans la forêt, le groupe oubanguien, le groupe Nzakara-Zandé, le groupe Mboum au nord-ouest et le groupe Sara au nord. On note également la présence des éleveurs Peuhls et Mbororo. *Voir la carte 5.1.2 en annexes.*

Encadré : *La langue sango est parlée sur toute l'étendue du territoire, ce qui constitue un atout majeur à la communication et au dialogue.*

Accroissement de la population et incidences sur les ressources forestières

L'effectif de la population centrafricaine d'après le recensement de 1988 est de 2 688 426 habitants contre 2 088 000 hts en 1975. Au cours de cette période l'accroissement obtenu est de 600 426 hts soit un taux de croissance de 2,5%. La projection de cette population pour l'année 1995 est évaluée à 3 135 382 hts.

D'après les statistiques tirées des études sur la population centrafricaine au niveau du Bureau Central de Recensement, la population de la RCA se situerait en dessous de 3,5 millions en l'an 2000 et atteindrait environ 4,2 millions en 2010.

Il faudra tenir compte de certaines régions du Nord-Ouest où le taux d'accroissement est supérieur à 5% de la moyenne. A cela il faut ajouter un taux de natalité moyen de 38%.

Evolution de la population de 1988 à 2020

Année	Population
1988	2 688 426
1994	3 065 339
1995	3 135 382
1996	3 207 723
1997	3 282 462
1998	3 359 692
1999	3 439 532
2000	3 552 068
2001	3 607 484
2002	3 694 063
2003	3 782 721
2004	3 873 506
2005	3 966 470
2006	4 049 766
2007	4 134 811
2008	4 221 642
2009	4 310 296
2010	4 400 813
2011	4 510 833
2012	4 623 604
2013	4 739 194
2014	4 857 674
2015	4 979 116
2016	5 103 595
2017	5 231 183
2018	5 361 962
2019	5 496 011
2020	5 633 412

Source : Bureau Central de Recensement (1988) projeté et ajusté au taux de croissance de 2,5%.

Cette croissance démographique ne peut que s'effectuer qu'au détriment des ressources forestières d'où nécessité de prévenir et de protéger l'environnement en mettant en place une structure d'encadrement et de gestion durable des forêts. Cette tendance est accentuée par l'exode rural, un taux de natalité élevé (44% en 1975 contre 41,6% en 1988), un fort taux de mortalité (19% en 1975 contre 16,7% en 1988), une espérance de vie qui avoisine 49 ans (source PNAE, 1996).

La population reste majoritairement rurale (80%). Seulement 20% vivent à la capitale et dans les grandes villes. De part sa structure sociale, le paysage humain est marqué par deux grandes zones de fortes concentrations : au sud et centre-ouest.

Indicateurs du développement social

En 1997, le Produit Intérieur Brut (PIB) est estimé à 549 milliards de F CFA correspondant à un PIB par habitant de 167 000 F CFA (\$ 280). En prix constant, le PIB/habitant a régressé de

11% de 1990 à 1997 sous l'effet conjugué de la dévaluation du Franc CFA de 1994 et les mutineries successives de 1996 et 1997.

Les données fournies par les autorités centrafricaines présente suffisamment le visage de l'économie basée essentiellement sur le secteur primaire et les ressources naturelles. L'évolution instable du PIB montre bien la prédominance du secteur primaire qui contribue à 51% suivi du secteur tertiaire 33% et enfin du secteur secondaire 16%. C'est aussi dire que les unités de transformations du secteur secondaire font défaut ce qui justifie les faibles exportations.

Indicateurs économiques et financiers (variation et pourcentage)

	1993	1994	1995	1996	1997
Revenu National					
• PIB à prix constant	- 2,60	7,41	2,76	2,03	4,80
• PIB à prix courant	- 3,9	8,81	5,26	1,37	5,91
Répartition du PIB par secteur					
• Secteur primaire	1,23	4,78	0,78	8,36	7,06
• Secteur secondaire	- 3,49	7,87	- 6,42	- 8,38	1,00
• Secteur tertiaire	- 4,12	17,94	8,58	- 3,82	5,14
Finances publiques					
• Recettes totales	- 15,9	24,7	45,6	20,0	17,7
• Dépenses totales	- 12,8	37,2	8,8	2,7	4,4
Secteur Extérieur					
• Exportation FOB (CFA)	22,2	123,3	-0,3	14,2	9,5
• Volume des exportations	19,2	12,7	- 2,1	11,3	7,7
• Importations FOB (CFA)	- 10,5	- 13,2	12,5	4,4	7,2
• Volume des importations	- 10,0	72,6	13,7	5,6	8,8
• Termes de l'échange	3,2	- 0,3	0,6	1,4	0,2

Source : Données communiquées par les Autorités centrafricaines et estimations des Services des Fonds ; tirées du PNAE, 1996.

En respectant les mesures d'ajustement macro économiques (1998-2000) qui visent l'augmentation du produit intérieur brut réel à 5,2%, on pourrait fixer les objectifs de la projection du PIB à partir de celui de 1997 pour l'an 2020.

Estimation et Projection du PIB de 1997-2020, Scénario de base avec hypothèse d'une bonne conjoncture économique et sociale.

	1997	1998	1999	2000	2005	2010	2015	2020
PIB à prix constant	4,80	7,68	10,56	13,44	27,84	42,24	56,64	71,06
PIB à prix courant	5,91	9,4	12,89	16,38	33,83	52,28	68,73	86,18

Source : Calcul sur la base des données existantes et hypothèses favorable

Les variations calculées sur les 5 dernières années donnent respectivement 2,88 en PIB à prix constant et 3,49 de PIB à prix courant. Sur cette base, il est évident que ce calcul reste une hypothèse pour un scénario plausible en espérant que les conditions socio-économique de la République centrafricaine vont s'améliorer. En effet la conjoncture actuelle ne présage pas de bons augures faces aux difficultés de l'Etat de payer les salaires, les crédits des institutions financières et aussi le peu d'investissements.

Les principaux indicateurs sont étudiés à partir du PIB de 1997. Toutefois, cette situation a évolué dans le contexte socio-politique permettant le redémarrage de l'économie nationale :

- Le secteur primaire (agro-sylvo-pastorale) a connu un taux de croissance réel de 51% du PIB en 1997 ;
- Le secteur de l'industrie a été très touché avec la fermeture et la liquidation de nombreux établissements ;
- Les services ont également stagné et l'évolution contrecarrée par une régression des services non marchandes ;
- Les investissements occupent 9% du PIB, l'épargne intérieure passe 7% ;
- Le poids de la dette s'élève à 92% du PIB.

Ces indicateurs placent la République centrafricaine parmi les pays les plus pauvres. L'objectif en l'an 2000 est de faire passer les investissements bruts de 9% du PIB à 13,2% et de réduire les dépenses courantes.

Encadré : L'évolution conséquente de la situation sociopolitique a donné lieu à la signature le 5 mars 1998 à Bangui d'un Pacte de Réconciliation Nationale permettant *'l'engagement des parties à mener une lutte contre la pauvreté et assister l'Etat dans la recherche de voies et moyens pour relancer l'économie'*.

Pauvreté

Beaucoup de paramètres tragiques caractérisent la pauvreté en République centrafricaine. On citera pour mémoire : l'insuffisance alimentaire au niveau des ménages et au niveau individuel, la ration calorifique insuffisante, la faible croissance des revenus des ménages, le non-paiement des salaires, l'insuffisance de la production vivrière qui ne suit pas l'accroissement démographique, la pression sur les ressources forestières pour satisfaire les besoins essentiels.

Encadré : Le Document Cadre de Politique Economique (DCPE) a pour objectif *'à moyen terme de réduire sensiblement la pauvreté en augmentant de manière soutenue et durable le revenu par habitant dans le contexte de stabilité économique'*.

Pour répondre à l'objectif de la politique économique centrafricaine, l'Etat s'impose de considérer les priorités suivantes :

- Assurer le paiement régulier des salaires des agents de l'Etat ;
- Améliorer l'accès aux services de base des populations rurales et urbaines en matière de santé, école, marché, transport ;
- Mettre un accent particulier sur les activités génératrices de revenu pour l'ensemble de la communauté ;
- Atteindre les zones reculées par l'amélioration des voies de communication ;
- Accroître la production agricole et favoriser l'élevage.

Programmes de développement futur dans les différents secteurs

Plan directeur et politique agricole

Le secteur agricole constitue le plus important. Son rôle dans l'économie nationale vise la promotion du monde rural par une politique d'équilibre de l'offre et de la demande, la mécanisation de base, l'appui aux marchés et aux réseaux de distribution, la vulgarisation

agricole, le développement de la transformation des produits agricoles à l'exportation et l'encouragement de caisses locales d'épargne et de crédit (Crédit Mutuel de Centrafrique (CMCA). Des mesures et programmes d'investissement du secteur agricole ont été élaborés pour 1999-2006. Le secteur agricole offrira encore pour de nombreuses années l'emploi et assurera des revenus pour l'économie nationale. Des terres sont encore disponibles pour l'agriculture. Le coût global de la mise en oeuvre des programmes sectoriels agricoles se chiffre à 102 milliards sur 7 ans.

Utilisation durable des ressources forestières et fauniques

Le secteur forestier s'est doté d'un département de tutelle ; il s'appuie sur la consolidation du cadre institutionnel et juridique. Cet instrument permet d'améliorer la gestion durable de la faune et des ressources forestières avec l'aide de tous les partenaires et utilisateurs des ressources. Il s'appuie sur l'aménagement forestier des forêts. Il oblige à l'amélioration pour la transformation locale des grumes pour une plus valeur de la matière première. La législation en matière de faune consolide les efforts de conservation et de préservation des espèces animales rares. Enfin le département dans sa politique doit veiller à une redistribution plus équitable de la rente forestière entre les communautés locales et l'Etat.

Plan National 'Action Environnementale

Le secteur environnement devient préoccupant face à l'exploitation peu durable des ressources forestières et fauniques. Un Plan National d'Action Environnementale (PNAE) a été élaboré pour doter le pays d'une stratégie réaliste et cohérente en matière de planification d'actions environnementales. Le cadre général de ce plan met en évidence la richesse et la diversité des ressources naturelles et présente de manière claire et diagnostiquée les faiblesses socio-économiques qui jouent indubitablement sur les ressources.

Plan directeur touristique

Le tourisme prend de plus en plus une dimension évolutive avec la mise en place du plan directeur touristique. Le développement des actions touristiques est de vendre l'image de la République centrafricaine à l'extérieur et valoriser ses potentialités touristiques en association avec son environnement. La nécessité d'améliorer les conditions d'entrée et de sortie sont des possibilités majeures qui orientent le pays vers une confiance et une stabilité.

Impact des politiques de libéralisation économique

Il se traduit par une politique globale établie par l'Etat qui permet de :

- Remédier aux faiblesses institutionnelles et structurelles ;
- Améliorer la bonne gouvernance et la gestion financière ;
- Remédier aux obstacles de développement économique ;
- Développer un environnement dynamique du secteur privé ;
- Accroître la lutte contre la pauvreté.

Encadré : La libéralisation économique apparaît comme primordial dans la relance de tous les secteurs d'activité sur la base d'une gestion plus saine et plus transparente dans la fiscalité. Promouvoir l'incitation des prix plus compétitifs, une politique du code d'investissement plus aisée en faveur des actions nouvelles et du secteur privé.

Cet impact de politique de libéralisation économique repose surtout sur les plans directeurs et les stratégies de développement dans tous les secteurs d'activités. Il intègre les aspects touchant aux secteurs agricoles, environnemental, forestier et faunique, à la lutte contre la pauvreté (PNLCP).(Programme National de Lutte Contre la Pauvreté)

La situation économique du pays ne favorise pas sa croissance économique, mais contribue plutôt à la dégradation des ressources naturelles et aux pillages organisés. La précarité de la situation macro économique, aggravée par les crises politiques font de la République centrafricaine un pays aux croisées des chemins qui doit essentiellement sa survie sur l'exploitation du secteur primaire dont les ressources forestières.

La dégradation de l'environnement et des ressources naturelles aggravée par un manque de programme national d'occupation du territoire complique l'avenir de la forêt et de la faune sauvage.

VISION DU SECTEUR FORESTIER EN 2020

L'évolution du secteur forestier en 2020 est conditionnée par la situation de l'exploitation actuelle des ressources forestières.

Dans l'étude de prospective du secteur forestier centrafricain, *la vision pour le futur est posée en terme de la disponibilité*. L'identification des problèmes liés à l'aménagement des forêts, la mise place des stratégies environnementales et de biodiversité, montrent les efforts consentis pour l'amélioration et la préservation des ressources forestières. Cependant, les interrogations sur l'accroissement démographique, l'afflux des réfugiés étrangers, les conséquences de la pauvreté, l'immigration des populations à la recherche de bonnes terres, les modes d'exploitation peu durables sont des facteurs d'incertitudes qui amène à réfléchir.

Face à cette situation, *peut-on affirmer si les ressources forestières actuelles sont-elles suffisantes pour répondre de manière durable aux exigences environnementales, écologiques, économiques et sociales du pays ?* Telle est la question clé qui se pose afin de guider les réflexions sur la vision future du secteur forestier.

Scénarios sur les possibilités des facteurs de stabilité

Scénario 1 : Exploitation et Aménagement durable des forêts

Données sur l'état des ressources forestières

Les formations forestières centrafricaines se répartissent en deux blocs :

- Des formations forestières feuillues denses humides sempervirentes du sud-est et du sud-ouest sont estimées à 5 300 000 ha convoitées par les sociétés forestières pour l'exploitation des grumes et du sciage ;
- De grandes savanes arborées et arbustives que l'on retrouve sur les $\frac{3}{4}$ du pays constituant ainsi une réserve en bois de chauffe, de charbon de bois, de bois de service et de cueillette de produits forestiers non ligneux.

Encadré : Deux massifs forestiers sont identifiés :

- **Le massif du sud-est appelé forêt de Bangassou** localisé à la transition des domaines congo-guinéen et des régions biogéographiques du centre-est et du centre-ouest. Elle n'a jamais fait l'objet d'un inventaire, cependant elle possède des écosystèmes d'une diversité exceptionnelle et elle apparaît comme '**un vaste réservoir biologique**'. Le massif bénéficie d'une très faible densité de population justifiant une présence humaine quasi inexistante. Le massif n'a pas subi une exploitation forestière industrielle jusqu'à présent.
- **Le massif du sud ouest** couvre 3.495.135 ha soit 5% du territoire centrafricain. La forêt semi décidue couvre 95%. Deux types d'inventaires ont été réalisés :
 - * un inventaire forestier réalisé en 1961 avec l'appui du CTFT pour la mise en place d'un tarif de cubage,
 - * un inventaire d'aménagement suivi d'une cartographie détaillée réalisé entre 1991 et 1994 par le PARN du groupe canadien Poulin Thériault.Malgré une exploitation forestière entamée depuis 1947, la forêt est restée en état grâce à un faible prélèvement des essences à l'hectare, une densité de population faible, un accès difficile à la mer et un front pionnier limité aux terroirs villageois.

Critères d'exploitation durable des forêts.

Les surfaces sont concédées aux sociétés forestières pour une durée illimitée. Elles concernent essentiellement les forêts de production situées au sud-ouest de la RCA. Pour le moment, les forêts de production de Bangassou à l'est ne sont pas attribuées. Cette possibilité permet à la RCA de disposer encore du potentiel ligneux exploitable pour l'avenir.

Selon les prescriptions du cahier de charges du code forestier, 34 essences sont commercialisables. Les sociétés forestières exploitent seulement une dizaine d'essences composées principalement de méliacées (sapelli, sipo, kossipo, tiama, dibétou). A cela s'ajoutent des espèces comme l'ayous, l'aniégré, l'iroko.

Pour amener les exploitants forestiers à respecter les conditions d'exploitation fixées par la législation, le ministère chargé des forêts a interdit des coupes d'arbres de diamètre inférieur à 80 cm. Cette norme permet d'une part de ne pas gaspiller la ressource et d'autre part respecter les règles d'aménagement durable des forêts. *Voir en annexes le tableau 5.2.7 Situation des PEA attribuées.*

Surface et production des forêts plantées

S'agissant des forêts plantées, les travaux de reboisement ont commencé à partir de 1960. A partir de 1972, les travaux de reboisement ont réellement démarré. Les principales essences utilisées sont celles à croissance rapide dont la révolution est estimée à 40 ans. Jusqu'à présent aucun travail de dendrométrie n'a été réalisé dans les reboisements pour connaître le volume et la production.

Les objectifs d'établissement des reboisements et les régimes annuels de plantation sont mal connus et pas clairement définis pour satisfaire les besoins liés à l'approvisionnement en bois de chauffe et de service, à la conservation des sols, l'érosion des sols, les bassins versants ainsi que la protection du régime hydrographique.

Globalement sur 16 préfectures, 13 préfectures possèdent un reboisement ou une forêt classée ou sacrée. *Voir en annexe le tableau 5.2.2 Situation des périmètres reboisés.*

Encadré : Sur 5.687 ha de périmètres mise en défens, 84 ha de plantation sous forêt ont un objectif de production de bois d'œuvre. Le reste contribue à la production de bois de chauffe et des perches de construction. Toutefois ces différents périmètres mis en défens subissent une pression anthropique liée aux feux de brousse, à l'augmentation de la population pour la recherche de nouvelles terres. Les déboisements sont de plus en plus fréquents aux alentours des périmètres mis en défens.

Biodiversité et protection des forêts

Le Gouvernement centrafricain a ratifié la Convention sur la diversité biologique issue de la Conférence des Nations Unies à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992. Cette ratification a permis la mise en place d'une Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action en matière de la diversité biologique. Elle permet de diagnostiquer l'état de la diversité biologique, la conservation des ressources biologiques terrestres et aquatiques, le partage juste et équitable des bénéfices générés par leur exploitation, la gestion et l'utilisation durable des éléments de la biodiversité, la préservation des espèces animales.

Encadré : La diversité des écosystèmes en Centrafrique montre la richesse des espèces végétales et animales. On dénombre 3600 espèces végétales, 209 espèces de mammifères et 750 espèces d'oiseaux.

Selon le rapport national de la RCA à la CNUED en 1992, l'évolution des espèces végétales resterait stationnaire entre 1977 et 2020. Le tableau suivant montre la tendance.

Espèces	1977	1985	1995	2000	2020
Plantes vasculaires	3 600	3 600	3 602	3 602	3 608
Espèces endémiques	100	100	100	100	100
Espèces commerciales	27	27	27	27	35

Source : Rapport national RCA à la CNUED 1992 (données optimisée) tirée du PNAE 1996.

Les différents écosystèmes forestiers sont tous assujettis aux nombreuses pressions de tout genre et ces menaces altèrent la qualité et la quantité de l'habitat ainsi que la raréfaction des ressources animales génétiques, la dégradation des sols, la menace des bassins versants, la lutte contre la désertification et le problème de stockage de carbone.

La protection des forêts est liée aux facteurs d'ordre écologique, pionnière ainsi qu'au partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources forestières. Les menaces qui pèsent sur les forêts sont celles attachées aux pressions anthropiques et calamités naturelles qui perturbent et dégradent les différents écosystèmes forestiers

Encadré : Les superficies forestières se réduisent au rythme de 2,5% entre 1985 et 1996 tandis que les savanes progressent lentement au rythme de 0,01% au cours de la même période. Actuellement il est de 0,2% en 1999 (PNAE, 1999). Les steppes progressent rapidement sous l'action des feux de brousse et du surpâturage.

Durabilité et gestion de la rente forestière

La gestion des plantations et des forêts classées relève de l'Office National des Forêts sous tutelle du département des Eaux et Forêts. Plusieurs restructurations ont été opérées depuis les années 60 pour parvenir à la création en 1993 du Fond de Développement Forestier et Touristique (FDFT) pour gérer les versements issus des taxes forestières des sociétés forestières, fauniques et touristiques.

Ce fonds finance des programmes d'aménagement forestier tels que le reboisement, la régénération des forêts, la restauration des sols, l'agroforesterie et la lutte contre la désertification. Il contribue aux programmes de protection, de gestion et de conservation de la biodiversité des ressources génétiques forestières. Il contribue également à financer les programmes de développement touristique dans l'arrière pays.

Scénario 2 : Conservation et Protection parcs nationaux et faune sauvage

Etat des lieux

La superficie totale des parcs nationaux et réserves de faune représente 11% de la superficie de la RCA. La plupart de ces aires protégées sont situées dans le Nord-Est où la densité de la population est faible (0,5 hbt/km²). L'objectif global est la mise en valeur de la richesse et de la diversité des ressources fauniques.

L'ensemble des aires protégées présente 2 particularités :

- Elles sont toutes situées en zone soudanienne ou sahélo-soudanienne ;
- Elles sont situées sur les frontières ce qui ne laisse sans dire d'énormes problèmes de surveillance et de braconnage.

La République centrafricaine compte actuellement les aires protégées suivantes :

- 4 parcs nationaux
- 2 réserves naturelles intégrales
- 1 réserve spéciale
- 1 parc présidentiel
- 1 réserve de biosphère
- 7 réserves de faune

Voir en annexes le tableau 5.2.4 Situation des aires protégées en République centrafricaine.

Historique des parcs et réserves : C'est à partir de 1925 que les premières réserves ont été créées. La plupart ont été érigées en parc national : c'est le cas de la réserve de Zimongo créée en 1925, le parc de Bamingui Bangoran et le parc Manovo-Gonda-Saint Floris au nord dans la préfecture du Bamingui-Bangoran, la réserve de Gribingui-Bangoran créée en 1933 et enfin la réserve de la Basse Lobaye en 1951 devenue réserve de la Biosphère en 1977.

Faune sauvage et apports économiques

Les recettes dégagées au cours de l'année 1999 en matière de faune montrent bien la place du secteur faune dans l'économie nationale. Une étude effectuée en 1988 montre que la consommation de la viande du gibier est estimée à 11 kg/ht contre 16 kg/ht de viande bovine.

Cette estimation témoigne de la pression de chasse exercée sur la faune à différents niveaux du territoire centrafricain.

Les opérateurs économiques manifestent leurs intérêts à différentes échelles :

- Certains s'investissent dans les sociétés de safari de chasse ;
- D'autres, dans la vente des engins et munitions de chasse ;
- Plusieurs trouvent la filière chasse bon marché pour le ravitaillement des villes ;
- Enfin ceux qui interviennent pour la réglementation et la lutte antibraconnage.

On note une réduction très nette des espèces animales qui sont très menacées. De manière générale, les espèces intégralement protégées subissent une réduction très sensible de l'ordre de 4,3% entre 1977 et 1995 et atteindrait 3,6% entre 1995 et 2020.

Espèces	1977	1985	1995	2000	2020
Rhinocéros noir	190	0	0	0	0
Eléphant	2 550	569	356	200	550
Buffle	7 380	1 559	2 959	3 753	5 000
Bubale	6 090	6 332	4 231	2 084	2 500
Damalisque	480	643	331	125	100
Cob defassa	330	594	694	752	600
Cob de buffon	2 520	3 513	2 413	1 254	1 000
Hippotrague	640	470	350	156	120
Elan de derby	950	149	94	45	50

Source : Rapport national RCA à la CNUED 1992 (données optimisée) tirée du PNAE 1996.

Scénario 3 : Industrialisation du secteur forestier

Hypothèses sur les produits forestiers

En 1947, les premières sociétés forestières étaient de petites unités de transformation destinées à l'approvisionnement des marchés locaux. On dénombrait seulement 20 sociétés concentrées dans les préfectures du Sud-Ouest. Voir en annexe le tableau 5.2.6.

Depuis la mise en place du nouveau code forestier en 1990, les permis d'exploitation temporaires (PTE) concédés aux sociétés forestières deviennent des permis d'exploitation et d'aménagement (PEA). Voir en annexe le tableau 5.2.7.

La croissance moyenne enregistrée montre une évolution dans la variation de la production, l'exportation et la consommation intérieure constatées les 5 dernières années.

Croissance moyenne de la production, exportation et vente locale 1995-1999

PRODUCTIONS	Variation en milliers de m ³
Grumes	62
Sciages	2
Contreplaqués	0,2
EXPORTATIONS	
Grumes	16
Sciages	7
Contreplaqués	0,3
VENTE LOCALE	
Sciages	2
Contreplaqués	0,02

RECETTES	en milliards de F CFA
Export Grumes	1,8
Export Sciages	1
Export Contreplaqué	0,02

Source : calcul sur la base des estimations statistiques de la DEC (MEEFCP)

Ces données ont été obtenues à partir des statistiques de la production, exportation et vente locale de 1995 à 1999. Cette référence servira de base pour le calcul de la projection de la production, exportation et vente locale pour 2020. Elle permet aussi de dégager les recettes à l'exportation.

Evolution des productions, exportations, ventes locales et recettes en 2020

	1999	2000	2001	2005	2010	2015	2020
Productions en milliers de m ³							
Grumes	552,8	720	750	814	895	978	1058
Sciages	78,8	144	150	158	170	182	200
Contreplaqués	1,6	3,6	3,8	4,6	5,8	7,1	8,5
Exportations en milliers de m ³							
Grumes	153,7	108	112,5	177	256,7	337,5	418
Sciages	64,1	72,4	76,2	104,5	140	175,3	210,7
Contreplaqués	0,6	0,43	0,45	1,65	3,1	4,6	6,5
Ventes locales en milliers de m ³							
Sciages	17,3	37,2	38,8	47,2	57,2	69,6	80,4
Contreplaqués	1,5	2,3	2,5	3,3	4,2	5,8	7,1
Recettes à l'exportation en milliards de F CFA							
Grumes	17,2	20,3	22,1	29,3	39,7	49,1	69,4
Sciages	10,5	11,6	13,2	17,8	23	29,1	39,7
Contreplaqués	0,5	0,52	0,6	6,1	6,2	7,9	8,3

Source : Calcul sur la base des estimations statistiques de la DEC (MEEFCP). Valeur optimisée.

Pour répondre aux objectifs d'une exploitation durable, les équipements de transformation et les capacités de transformation des différentes unités doivent répondre aux conditions et aux exigences du code forestier centrafricain.

- 11 industries forestières
- 8 scieries fixes
- 1 scierie mobile
- 1 scierie en construction à Ngotto (PEA 169)
- 1 déroulage
- 3 350 979 ha de forêts attribuées en PEA

Diversité des échanges commerciaux

Les marchés desservis par le commerce du bois sont de plusieurs ordres :

- Le marché local pour la satisfaction des besoins des populations. Les produits destinés pour ce type de marché sont le sciage et les contreplaqués. Mais les prix sont extrêmement chers et peu accessibles aux ménages ;
- Le marché de la CEMAC pour le sciage et le contreplaqué en plein développement ;
- L'Union européenne : France, Allemagne, Espagne, Angleterre, Italie, Portugal, Belgique sur les grumes, le sciage ;
- Le marché de l'Asie : Chine, Inde, Corée, Turquie sur les grumes ;
- Le marché régional : Maroc, Tunisie, Soudan, Afrique du Sud sur les grumes et le sciage.

0.1.1 Scénario 4 : Cadre institutionnel

Historique de la législation forestière centrafricaine : La genèse et l'histoire de la politique forestière centrafricaine remonte depuis les indépendances. Elle est véritablement marquée par une succession d'actes de planification. Les textes réglementaires les plus anciens se situent dans une codification orientée vers un système plus performant permettant l'application directe sur le terrain.

Depuis une décennie, l'Etat centrafricain a pris conscience de l'aspect limitatif des ressources forestières ainsi que de l'aspect de dégradation et destruction des forêts tropicales de la cuvette congolaise. La République centrafricaine n'est pas en marge des grandes décisions universelles (Sommet de RIO) et de conventions internationales sur la protection de l'environnement. C'est pourquoi, elle s'est engagée résolument vers une politique forestière plus novatrice. **Les coupes sans planification ni gestion ne sont plus acceptées et toute utilisation des ressources forestières doit désormais reposer sur le principe d'une exploitation et une gestion rationnelle durable.** Il s'agit d'assurer la pérennité des ressources forestières et environnementales pour les besoins des générations actuelles et futures.

Pour assurer une intégration harmonieuse du secteur forestier dans l'économie nationale en prenant en compte l'aspect conservation et préservation de la forêt, la République centrafricaine, dans sa déclaration de politique sectorielle de novembre 1989, s'est engagée à long terme à :

- Préserver l'équilibre naturel du milieu forestier et assurer la pérennité de la forêt par la maîtrise de la gestion et du développement du secteur ;
- Assurer la mise en valeur et l'utilisation rationnelle d'énormes potentialités forestières et fauniques ;
- Promouvoir l'utilisation des essences secondaires peu connues et peu utilisées ;
- Mettre un accent particulier sur la transformation plus poussée des ressources forestières en produits semi-finis ou finis avec une forte valeur ajoutée ;
- Mettre en place un Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) et un Plan National d'Action Environnementale (PNAE).

Ainsi la réglementation forestière qui s'appuyait sur la loi n° 61.273 du 5 février 1962 s'est appesanti sur des généralités en s'adressant davantage à la forêt dense et en consacrant une partie importante aux infractions et aux sanctions. Le droit coutumier de la propriété foncière a été aligné sur le principe de la jouissance de l'usufruit par la masse des bénéficiaires ;

Le nouveau code forestier 90.003 du 9 juin 1990 est le fruit d'une large concertation, d'une coopération interministérielle et interdisciplinaire. La préoccupation majeure du nouveau code forestier reste les dispositions relatives à l'exploitation et à la conservation du patrimoine forestier en intégrant les collectivités locales et les particuliers.

La mise en oeuvre de la politique forestière doit passer par un cadre institutionnel et juridique performant pour atteindre les objectifs fixés.

De 1960 en 1973, les Eaux et Forêts étaient sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. En 1973 les Eaux et Forêts se séparent du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et devient l'institution en charge des forêts et de la faune sauvage.

La structure administrative du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches provient des nombreuses dénominations. La réforme du secteur forestier par le biais des décrets n° 95.224 du 1^{er} août 1995, ensuite le décret n° 89.258 du 26 octobre 1989 et enfin le décret n° 98.023 du 12 février 1998 ont permis la restructuration et l'organisation du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les attributions du Ministre. L'organigramme comporte :

- 1 poste d'Inspection Générale ;
- 1 poste pour les Chargés de mission ;
- 1 poste de Secrétariat Général avec 2 Cellules (Cellule affaires juridiques et Cellule communication) ;
- Directions Générales ;
- 8 Directions Centrales ;
- 16 Divisions Forestières provinciales ;
- 24 Services.

D'autres textes réglementaires viennent appuyer le code forestier centrafricain. Il s'agit de :

- Ordonnance n°80.074 du 20 août 1980 portant modification du tarif des douanes sur les bois exportés ;
- Le décret n°91.018 du 2 février 1991 fixant les modalités d'octroi des permis d'exploitation et d'aménagement en matière forestière qui essaie d'instaurer l'équilibre exploitation et aménagement ;
- Instructions présidentielles n°0001/90.PR du 16 mars 1990 ;
- Loi n°90.001 arrêtant le budget de la république centrafricaine pour l'exercice 1990 : dispositions relatives aux recettes de l'Etat ;
- Cahier des charges concernant le permis d'exploitation et d'aménagement (PEA).

En matière de chasse, l'ordonnance n° 84.045 du 27 juillet 1984 portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République centrafricaine précise la place du patrimoine faune dans l'économie nationale : *"la faune en République centrafricaine est partie intégrante du patrimoine national. Il est du devoir de tout un chacun de veiller à sa sauvegarde"*.

0.2 Hypothèses liées aux incertitudes des facteurs de stabilité

0.2.1 Moyens humains pour la mise en oeuvre de la politique forestière

La restructuration de l'organigramme pose d'énormes problèmes d'effectifs en personnel qualifié. Le département des Eaux et Forêts dispose en tout 350 cadres et agents dont 28% d'Ingénieurs cadres, 27% de personnel technique (techniciens supérieurs et agents) et 36% de gardes forestiers.

L'organigramme concentre plus son effectif au niveau central ce qui pourrait éloigner l'administration des vrais problèmes de développement et de réalité de terrain. Il y a une absorption énorme des cadres techniques par les projets sous tutelle dont les actions ne sont pas toujours en cohésion avec les divisions et le service central.

Certains cadres sont désignés à certains postes de responsabilité sans se référer aux compétences qualificatives ni aux expériences professionnelles. Le personnel de terrain reste

insuffisant pour répondre aux exigences de la mise en oeuvre de la politique forestière cadre institutionnel (scénario 4).

Enfin, il n'existe pas véritablement une politique de formation et de recyclage des cadres et agents du département ce qui suppose une tendance à la démotivation. Cette situation est aggravée aussi par le manque de professionnalisme, de corruption et de laxisme.

0.2.2 Ampleur du déboisement face au problème du bois de chauffe et de changement climatique

Outre la pression sur les animaux et les ressources halieutiques, les ressources forestières subissent les pressions liées à la déforestation et la poussée du front pionnier. La question est de savoir si les reboisements actuels suffisent à compenser les déficits liés aux prélèvements divers ? Il a constitué un grave sujet de préoccupation au niveau national.

Le déboisement serait un facteur d'incertitude structurelle liée aux besoins en énergie domestique, en bois de construction, en commerce, à la paupérisation des ménages urbains et ruraux enfin à la recherche de bonnes terres (problème de fertilité des sols). Il contribue aussi à freiner les efforts consentis dans l'exploitation et l'aménagement durable des forêts (scénario 1).

Le problème est de savoir si la part réservée à l'exploitation forestière contribue effectivement à un problème d'autre majeur ? Au rythme actuel de l'exploitation forestière en République centrafricaine, les prélèvements des arbres sont de l'ordre de 1 à 2 pieds à l'ha.

Hypothèses de l'évolution du déboisement (en milliers d'ha)

Domaines	1965	1985	1996	2005	2020
Steppes sahéliennes				5	25
Steppes soudano-sahéliennes	14 000	19 200	35 000	45 000	49 000
Savanes herbeuses et Savanes soudaniennes	534 800	538 000	540 000	544 195	548 175
Forêt dense	79 000	70 000	52 000	40 000	30 000

Source : Estimations PNAE 1996

Les surfaces forestières se réduisent de 2,5% entre 1985 et 1996 et 2% entre 1996 et 2020 en faveur des savanes. Le processus de savanisation progresse lentement de 0,01% entre 1985 et 1996 et de 0,2% entre 1996 et 2020. Quant aux steppes, elles progressent lentement sous l'effet des feux de brousse et le surpâturage.

Les ménages centrafricains utilisent encore le bois comme source d'énergie. On suppose pour la forêt dense du sud-ouest, les études donnent 1500 ha de déforestation par an pour satisfaire les besoins en bois de feu pour la ville de Bangui.

Estimation de la surface déboisée par an pour la satisfaction des besoins en bois de feu pour la ville de Bangui.

	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Superficie supposée déboisée (ha/an)	1 500	7 500	15 000	22 500	30 000	37 500	45 000	52 500

Source : Estimation sur la base de la superficie déboisée

Outre les problèmes liés au bois de chauffe et de commerce, il y a les problèmes liés aux changements climatiques. Un inventaire national a été réalisé et les différents secteurs vulnérables ont été identifiés : poussée pionnière, changement et affectation de terres et foresterie, les déchets, transport et énergie. Il s'avère que la République centrafricaine est un puits de gaz à effet de serre puisqu'il emmagasine du carbone. Les stratégies relatives au maintien du couvert forestier sont engagées pour répondre aux préoccupations actuelles sur les conséquences sur l'ozone.

0.2.3 Disfonctionnement des structures administratives dans la gestion de la faune sauvage

Le scénario 2 pour *une meilleure conservation et une gestion de la faune* reste souvent confronté au problème lié aux ressources humaines pour appliquer la législation en matière de faune, aux moyens matériels pour une intervention rapide sur le terrain et surtout au disfonctionnement des structures administratives qui interviennent dans la filière faune.

Pour assurer une bonne gestion de la faune, le département des Eaux et Forêts est appelé à intervenir dans les domaines suivants :

- Établir un inventaire pour mieux connaître la disponibilité de la ressource faune ;
- Améliorer les méthodes actuelles de prélèvement et les techniques de capture ;
- Définir un programme de chasse et de commercialisation des produits en impliquant plus les villageois dans la filière et en les responsabilisant sur leur territoire ;
- Promouvoir les utilisateurs de la ressource faune qui se conforment aux règles de gestion et de commerce et qui utilisent les engins légaux ;
- Impliquer l'administration locale ;
- Surveiller l'exploitation forestière qui pourrait être une source de destruction de la faune en milieu forestier. Cependant des négociations peuvent se tenir avec les responsables des sociétés forestières pour limiter les prélèvements ;
- Instaurer une politique de création de safari de chasse pour une bonne intégration des villageois et obtenir leur adhésion totale ;
- Promouvoir l'écotourisme.

Les aires protégées souffrent du manque de moyens humains, matériels et financiers pour assurer une bonne surveillance. Vu l'effectif des agents du ministère, ce dernier fait appel aux privés ou aux projets de conservation pour appuyer en matière de protection de la faune.

0.2.4 Amélioration de la technologie et du rendement

Le scénario 3 pose un véritable problème d'utilisation de la ressource forestière. Les hypothèses liées à ce scénario sont d'autant plus utiles pour les décideurs que pour la ressource elle-même. Les incertitudes liées à la situation actuelle des industries forestières et aux échanges commerciaux ne peuvent obtenir d'impacts que si les niveaux des technologies, du rendement et de compétitivité sont améliorés.

Les technologies utilisées dans les industries forestières restent du domaine de première transformation. Les sciages assortis de la transformation des grumes sont stockés sous hangar ou à l'air libre. En raison de la non-performance des machines, les industries forestières brûlent du bois qu'elles ne peuvent pas récupérer. Le rendement technologique moyen estimé de 45%.

Sociétés	THANRY	SEFCA Mbaéré	IFB Batalimo	SCAD	SESAM Nola
Rendement	75%	70%	65%	55%	40%

Source : Données de terrain communiquées par les sociétés forestières

Ces rendements se justifient par :

- Le non-renouvellement des machines et des outillages ;
- L'amélioration des performances des unités de transformation ;
- La formation des agents et cadres des scieries aux nouvelles techniques ;
- La récupération et la transformation des pièces en plusieurs dimensions utilisables sur le marché locale.

La compétitivité et les avantages comparatifs du commerce du bois sont liés à 3 situations :

- D'une part l'éloignement de la Centrafrique à la mer pour l'évacuation des produits forestiers ; les forestiers centrafricains préfèrent exporter les grumes que de les transformer sur place ;
- D'autre part les taxes de tout ordre affecté sur l'exportation du bois ;
- Enfin, la compétitivité liée à la transformation sur place des produits semi-finis aux normes internationales pour plus value sur le produit.

Encadré : Ce manque d'initiatives a toujours pénalisé le secteur forestier dans la compétitivité et a entraîné beaucoup de manque à gagner aux principaux responsables des sociétés forestières. Il est urgent de mettre un accent particulier sur l'état de transformation des produits bruts en produits semi-finis non seulement pour une plus value mais aussi pour la valorisation et la qualification de la main d'œuvre.

0.2.5 Problèmes majeurs liés aux acteurs dans la gestion et l'exploitation des ressources forestières

Ces problèmes sont réels et liés surtout à la paupérisation touchant les couches les plus vulnérables. Ces problèmes touchent l'exploitation anarchique des ressources naturelles, le déboisement des forêts, la perte des riches écosystèmes fragiles et diversifiés, la dégradation des sols et des ressources halieutiques, les problèmes de pollution atmosphérique, la paupérisation dans un cadre de vie plus générale.

Ces enjeux majeurs sont les conséquences de manque de données sur les différents problèmes ainsi que l'attitude des différents acteurs concernés.

Encadré : La protection des ressources forestières doit répondre au double objectif d'exploitation durable et d'aménagement du massif forestier à long terme. Pour ce faire, toutes les parties prenantes doivent concilier leurs efforts pour assurer la pérennité des ressources pour aujourd'hui et pour les générations futures. Le rôle de chaque partenaire dans le processus est très important.

Les populations ont une grande responsabilité dans la restructuration forestière. Si l'ancien législateur mettait l'accent sur la répression et reconnaissait peu les pouvoirs des communautés locales, celui du nouveau code forestier a introduit la notion de partenariat en se focalisant sur la gestion des conflits sur l'usufruit. Les communautés locales ont des devoirs et des obligations.

- Devoir : de préserver la ressource forestière par un comportement responsable et limiter les destructions abusives et non contrôlées (utilisation d'armes prohibées, les câbles métalliques, la chasse avec les produits chimiques, les empoisonnements des cours d'eau, etc.) ;
- Obligation : de protection et de conservation à long terme des ressources pour aujourd'hui et pour les générations futures.

0.3 Facteurs exogènes pesant sur l'exploitation des ressources forestières

0.3.1 Situations des groupes vulnérables et exposés

Situation des groupes marginaux

Ces groupes concernent surtout les jeunes, les femmes, les peuhls, les pygmées. Les attentes et les craintes de cette catégorie de groupes visent surtout l'accès aux ressources forestières pour leurs besoins essentiels. La destruction des ressources et la dégradation de la collecte des produits forestiers non ligneux, la production agricole et le surpâturage laissent la plupart de ces groupes hors de des décisions. Il serait important de les associer pour mieux connaître leurs problèmes.

Exploitants

On trouve les forestiers, les miniers, les orpailleurs, les fermiers. Ils exploitent les ressources naturelles pour satisfaire les besoins des marchés mais en retour ils investissent peu pour la régénération. Leurs attentes restent liés aux facilités d'investissement, la réduction des taxes et la sécurité de leur entreprise. Ils apportent des appuis dans le domaine social et contribuent à résorber le chômage.

Groupes traditionnels

Les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et les pêcheurs vivent pour la plupart des ressources forestières. Leur savoir-faire font d'eux des gestionnaires empiriques des ressources naturelles. Ils sont souvent attentifs aux nouvelles règles.

Décideurs et bailleurs de fonds

Les décideurs et les bailleurs de fonds sont une catégorie d'acteurs agissant pour réguler l'utilisation abusive des ressources naturelles. Ils mobilisent les moyens et les ressources disponibles pour répondre aux attentes des autres partenaires intervenant sur la filière. L'aggravation de la pauvreté, l'insécurité et la croissance démographique impliquent des mesures macro économiques et la mise en place d'une politique appropriée pour la gestion des ressources forestières.

Réfugiés

La République centrafricaine est un pays d'accueil de beaucoup de réfugiés et immigrants. Cet afflux ne va pas sans conséquence sur la gestion des ressources naturelles. Les effectifs des réfugiés enregistrés par le Haut Commissariat aux Réfugiés montrent une évolution constante. Selon le même rapport, l'hypothèse de l'évolution montre une pression croissante.

Ces réfugiés sont concentrés vers Mongouba, Botombi, Kaga Bandoro, Mboki. Cette présence influe sur l'utilisation abusive des ressources naturelles telle la faune, les produits forestiers non ligneux, les animaux sauvages, l'agriculture désordonnée, les coupe de bois pour la vente.

(en millions)

	1990	1995	2000	2005	2020
Femmes	1,4	1,6	1,9	2,2	4,0
Jeunes	1,9	2,0	2,3	2,6	4,8
Pygmées	0,03	0,05	0,06	0,07	0,11
Peuhl	0,06	0,08	0,09	0,10	0,17
Artisans	0,10	0,12	0,14	0,16	0,25
Réfugiés	0,06	0,03	0,05	0,09	0,2

Source : Rapport HCR tiré du PNAE 1996, données optimisée après enquêtes

0.3.2 Sécheresse

Dans le nord du pays, les quantités de pluies enregistrées diminuent d'années en année. La végétation est menacée sous la pression anthropique pour l'agriculture et sous l'effet du brouillage et du piétinement des animaux domestiques à la recherche de pâturage. Ce phénomène gagne du terrain par la progression du front de la sécheresse vers le sud.

1 FACILITATIONS ET CONSEQUENCES DU CHANGEMENT

Dans ce chapitre, nous essaierons de présenter des pistes d'amélioration de changements dans le secteur forestier pour les prochaines décennies. Les réflexions sont élaborées à partir des différentes options stratégiques des scénarios sur les tendances et les hypothèses sur les incertitudes étudiées dans le chapitre 3.

En effet, il s'agit de présenter ces facilitations tant positives que négatifs et susceptibles d'amélioration. Le groupe de travail a orienté ses réflexions sur l'analyse des aspects des chaque scénario en mettant tout le poids vers l'avenir.

1.1 Aide à la prise de décision stratégique appropriée

1.1.1 Mise en place des plans d'aménagement forestiers durables

Pour répondre au souci majeur d'exploitation et de gestion durable des forêts pour le futur, le gouvernement centrafricain s'est rendu compte que la mise en place des plans d'aménagement au niveau des sociétés forestières est la garantie de l'avenir des forêts centrafricaines.

Les expériences menées ce jour en forêt de Ngotto par le projet ECOFAC-RCA et le partenaire exploitant forestier IFB, puis à Salo avec le projet PAFT et la société SESAM sont des points d'engrage pour une nouvelle dynamique pour l'avenir.

L'objectif en l'an 2020 est de voir toutes les sociétés forestières installées en République centrafricaine se doter d'un plan d'aménagement et de gestion cohérent prenant en compte tous les aspects d'une gestion concertée en intégrant les aspects humains, écologiques et économiques. Les superficies forestières attribuées aux sociétés forestières sont fixées pour une durée illimitée.

Tous les anciens Permis Temporaires d'Exploitation (PTE) seront transformés en Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA). Ce souci majeur du code forestier a amené l'administration forestière centrafricaine à exiger en l'an 2020 que toutes les sociétés forestières puissent se doter d'un plan d'aménagement forestier et de gestion.

Encadré : L'exemple le plus frappant est le permis PEA 169 IFB doté d'un plan d'aménagement forestier qui doit répondre d'une part à un souci d'efficacité économique, d'autre part respecter les règles d'une gestion forestière efficiente et écologiquement durable. Le permis accordé s'échelonne sur une première rotation de 30 ans couvrant la période de l'étude prospective. C'est un exemple à suivre pour les autres sociétés forestières installées en Centrafrique.

Le Ministère des eaux et Forêts s'est doté d'une Cellule d'Aménagement installée à Berbérati. L'option stratégique de cette cellule est d'une part apporter un appui institutionnel aux divisions forestières installées dans les zones forestières de la Lobaye, la Sangha Mbaéré et la Mambéré Kadéi, d'autre part travailler avec les sociétés forestières du sud-ouest de la RCA, à la réalisation d'un inventaire forestier et la mise en place d'un plan d'aménagement pour chaque société. Ce travail durera entre 4 à 5 ans c'est à dire de 2001 à 2006. Ensuite, il sera procédé au suivi du plan pour voir son efficacité et son applicabilité.

1.1.2 Dialogue institutionnel

La réflexion sur le dialogue institutionnel est de concevoir des programmes en se basant les différentes stratégies en matière d'environnement, de biodiversité et changement climatique. Il s'agit de se doter d'outils cohérents pour répondre au souci et aux exigences de l'opinion internationale. Ces outils sont des tableaux de bord pour le contrôle et pour une utilisation durable des écosystèmes forestiers. Il donne aussi une garantie et une crédibilité au niveau international.

1.1.3 Pérennisation des actions forestières

La mise en oeuvre des différentes options stratégiques permet d'envisager le futur avec beaucoup plus de détermination. Tous les acteurs doivent assurer pleinement leur rôle dans la gestion du secteur forestier.

1.1.4 Labélisation des bois issus de forêts aménagées

L'option de la valorisation des ressources issues de la forêt centrafricaine pour les 20 prochaines années est de répondre aux conditions environnementales, écologiques et économiques. Il est bien intéressant de certifier des bois issus de forêts aménagées, et reconnues par les différents courants et opinions internationales. C'est pourquoi, la RCA s'est efforcée de mettre en place le plus rapidement possible des outils de contrôle de gestion des produits forestiers : plan d'aménagement forestier, les organismes SGS, labélisation et certification des bois. A partir des années 2005-2010, la labélisation des bois centrafricains sera des actions en cours d'exécution.

1.2 Orientations stratégiques en matière de tourisme

Le tourisme est géré par un département. La priorité immédiate et à court terme est de renforcer la qualité des prestations fournies. Ce préalable relance toute la promotion du tourisme en Centrafrique et devient une condition indispensable pour donner une meilleure image du pays à l'extérieur.

Les orientations stratégiques se déclinent en 3 points essentiels pour l'an 2020.

- A court terme de 2000 à 2005 : relever le niveau du professionnalisme touristique. La priorité est de s'attacher à l'amélioration de la qualité des prestations de service grâce à un programme de formation soutenue de tous les acteurs impliqués dans le secteur du tourisme.
- A moyen terme de 2005 à 2010 : valoriser les produits nécessaires et plus compétitifs du sud-ouest, développer des équipements nécessaires pour abriter les rencontres, séminaires, conférences internationales, rechercher des produits touristiques faciles et aménageables au sud-ouest pour mettre à la disposition des touristes, préserver la sécurité existante dans le sud-ouest.

A long terme 2010 à 2020 : apporter des améliorations structurelles en essayant :

- De développer une promotion commerciale extérieure sur des produits disponibles pour un public ciblé forêt ou exploitation forestière, artisan exceptionnel, valorisation du folklore chez les pygmées, vision des éléphants et des gorilles ;
- D'intégrer le tourisme dans la priorité des autres départements : assurer la compétitivité intérieure et mettre en application la législation, la promotion et l'encouragement des différents acteurs ;
- Redonner confiance sur le long terme tout en assurant la sécurité et la compétitivité.

Encadré : Un accent sera mis sur l'amélioration des installations et des équipements par la rénovation et la création de nouvelles structures d'accueil et d'hébergement.

- * d'abord des facilités aux investisseurs sur le plan du code d'investissement,
- * ensuite, la remise à niveau des hôtelleries dans la capitale,
- * l'amélioration des installations touristiques au niveau des parcs nationaux,
- * enfin, la construction d'hébergements et motels modestes pour les voyageurs à l'intérieur du pays.

1.3 Orientations stratégiques de conservation de la faune

La situation de la faune est très complexe en RCA. Elle demeure la source de protéines animales pour certaines catégories de populations qui ne pratiquent pas l'élevage. Ainsi, les aires protégées du pays connaissent de véritables problèmes liés au manque d'effectifs humains pour la surveillance (1 garde forestier pour 4 257 km² ; dans les parcs gérés par le PDRN on note 1 garde pour 350 km²), la situation transfrontalière des aires protégées, les feux de brousse incontrôlés, enfin une législation non respectée.

Pour répondre aux objectifs de conserver et développer la faune par la valorisation des ressources fauniques, le département de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches se propose de mettre en oeuvre des actions visant à faciliter l'amélioration de la situation présente dans les 20 prochaines années. Les stratégies adoptées sont liées à :

- L'implication des populations locales dans la gestion des ressources fauniques par la mise en place de comités de chasse villageoise et de gestion des terroirs de chasse ;
- Parvenir dans un bref délai à une meilleure gestion des aires protégées par la formation des agents qualifiés et responsables, l'acquisition de moyens financiers et matériels, l'amélioration de la fiscalité faunique ;
- L'implication de la faune dans les autres départements : amélioration des fiscalités sur le commerce de viande, délivrance des permis de chasse, délivrance des autorisations d'achat d'armes à feu, amélioration de la législation sur le code de protection de la faune sauvage.

Le véritable handicap est le plan d'effectif du département qui doit être revu en hausse afin de permettre l'adoption d'un programme concerté. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la vision stratégique de la faune vu la complexité des problèmes liés à la gestion et à l'exploitation. Il semble même que des intérêts des grandes personnalités sont en jeu.

La proposition d'un scénario plausible, est d'organiser un séminaire de sensibilisation à l'attention des différents acteurs, de procéder à une prise de conscience au niveau national car la RCA a ratifié plusieurs conventions internationales en matière faune et enfin de voir réellement le problème des effectifs humains à se procurer pour une bonne surveillance de la faune.

1.4 Renforcement des facteurs positifs

1.4.1 Politiques institutionnelles et fiscales

Les différentes fiscalités appliquées sont celles contenues dans le code forestier de 1990 servant de base juridique. Elles ont régulièrement été revues par de nombreuses lois des finances depuis 1994. Cette fiscalité est composée de trois principaux volets : taxes forestières, taxes douanières et autres, taxes indirectes.

Taxes forestières

Le Code Forestier prévoit trois taxes : la taxe de superficie, la taxe d'abattage et la taxe de reboisement. La tendance pour les prochaines années est la suivante :

Taxes	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2020
Superficie/Loyer	125 FCFA/ha	135 FCFA/ha	150 FCFA/ha	165 FCFA/ha
Abattage [§]	5%	7%	9%	10%
Reboisement [§]	8%	10%	12%	15%

[§] les 2 taxes sont calculées sur le pourcentage de la valeur mercuriale des essences exploitées. La tendance future est que tous les permis d'exploitation et d'aménagement accordés aux sociétés forestières seront dotés de plans d'aménagement forestier et que les bois issus de ces forêts seront labellisés (écocertification). De ce fait les valeurs taxées sur la superficie aménagées ainsi que les mercuriales sur les différentes espèces seront revues à la hausse pour l'effort d'aménagement fournis.

La répartition des taxes tient compte de 3 acteurs : le FDTF, le Trésor Public et les Collectivités locales. Chaque année les communes réclament de plus en plus leur implication dans la gestion de la rente forestière pour des investissements de leur localité.

Taxes douanières et autres

Elles sont liées à l'exportation. Les taux ont été modifiés par la loi des finances de 1994. En 2000, la loi des finances en préparation ne modifie pas encore ces taxes. Il est certain que ces taxes douanières subiront des modifications dans les dix ans à venir surtout avec la mise en place des plans d'aménagements et la reconnaissance des bois labellisés centrafricains.

Taxes	Bois brut/Valeur mercuriale (m ³)		Sciages (m ³)		Placages/CP (m ³)	
	1999	2020	1999	2020	1999	2020
Production	12000 F	20000 F	6000 F	13000 F	3000 F	7000 F
Recherche Forestière	5% VM	8% VM	5% VM	8% VM		8% VM
Chiffre Affaire Exportation	2% VM	5% VM	2% VM	5% VM		5% VM
Redevance Informatisation Douanes et Trésor	0,25%	2%	0,25%	2%		2%

V.M : Valeur Mercuriale

1.5 Responsabilités et rôles des différents organismes

Le secteur forestier a fait l'objet d'une attention soutenue du Gouvernement comme en témoigne l'importance de projets exécutés dans les différents domaines. Ces projets en exécution ou en cours d'exécution, connaissent de véritables apogées et peuvent encore faire l'objet de financement futur jusqu'à 2020. Il est important de souligner que grâce à tous ces programmes, le secteur forestier est l'une des composantes du gouvernement centrafricain la mieux structurée sur le plan institutionnel et administratif. Force peut être de constater que l'effectif des cadres et agents est dérisoire et souffre cruellement de compétence.

1.6 Facteurs susceptibles d'amélioration

1.6.1 Amélioration de la formation des cadres et agents forestiers

Le nombre du personnel travaillant dans le département de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches reste insuffisant. Le plan d'effectif montre une carence en cadre d'exécution sur le terrain ; tandis que l'administration forestière se vide suite aux nombreux décès.

La tendance pour les prochaines années reste le recrutement du personnel pour assurer les objectifs du département. Il est important d'assurer un programme cohérent de formation et de recyclage des cadres et agents du département.

Simulation du programme de formation de 2000 à 2020.

Cadres	2000	2005	2010	2015	2020
Ingénieurs	98	108	118	130	155
Personnel Technique	95	125	155	185	215
Gardes Forestiers	157	182	391	416	441

Source : Estimation sur la base du plan d'effectif du Ministère des Eaux et Forêts

1.6.2 Protection de l'Environnement

Les options stratégiques en matière de plan d'aménagement forestier durable, de protection et de conservation de la faune et de la biodiversité, de changement climatique, du PNAE sont des programmes visant à consolider la protection de l'environnement mais leur mise en oeuvre pose des problèmes de financement.

Toutes ces stratégies élaborées actuellement sont des intentions manifestes du département des Eaux et Forêts. Les actions futures à mener dans chaque domaine doivent être appuyées par les bailleurs de fonds dans un objectif de préservation de l'écosystème forestier.

Options stratégiques	2000	2005	2010	2015	2020
Plan d'aménagement	Elaboré	Exécution/test	1 ^{ers} résultats	Evaluation	Adoption
Conservation faune	Elaboré	Suivi	1 ^{ers} résultats	Evaluation	Adoption
Biodiversité	Elaboré	Suivi	1 ^{ers} résultats	Evaluation	2 ^{ème} résultat
Changement climatique	Elaboré	Test	1 ^{ers} résultats	Evaluation	2 ^{ème} résultat
PNAE	Elaboré	Test	1 ^{ers} résultats	Evaluation	2 ^{ème} résultat

1.6.3 Poids de la pauvreté sur les ressources naturelles

La République centrafricaine demeure encore l'un des pays où le poids de la pauvreté est grand. La population vit pour l'essentiel sur l'exploitation des ressources naturelles. Les forêts constituent actuellement un réservoir de fertilité et le domaine inépuisable alimentaire. Cette perception deviendra inquiétante surtout avec la poussée démographique et la rareté des ressources.

Le mécanisme de gestion des conflits sur l'exploitation des ressources deviendra l'une des priorités à gérer dans l'avenir et surtout si la pression est grandissante.

Le rôle des communautés locales sera leur entière responsabilité dans la préservation et la gestion des différentes ressources forestières d'abord pour satisfaire les besoins individuels et collectifs, ensuite assurer au niveau national, enfin répondre à une demande plus globale au niveau mondial.

2 ANNEXES

2.1 Tableaux

2.1.1 Superficies (PEA) concédées aux sociétés forestières du Sud-Ouest

N° PEA (Permis)	Date d'attribution	Durée	Sociétés	Superficie (ha)
174	17 juillet 98	Illimité	SEFCA	381 028
163	12 juillet 91	Illimité	SESAM Salo	106 700
164	29 mai 96	Illimité	THANRY Centrafrique	228 000
165	24 août 94	Illimité	IFB (Batalimo)	119 000
167	02 novembre 95	Illimité	SESAM Nola	354 000
169	07 mars 96	Illimité	IFB (Ngotto)	195 000
171	07 mars 96	Illimité	SCAD	367 219
173	17 juillet 98	Illimité	COLOMBE FORET S.N	652 221
175	15 janvier 99	Illimité	SOFOKAD	131 200
-	26 juin 96	Permis artis.	NDOUNGA MEUBLE	127 013
166	19 avril 99	Illimité	SBB	307 000
176	05 juin 98	Illimité	SEPCF	275 000
99/022	19 octobre 99	Permis spécial de coupe	PTC	100 000
TOTAL				3 344 579

Source : Ministère des Eaux et Forêts.

2.1.2 Situation des périmètres reboisés

N°	Régime	Superficie (ha)	Espèces
1	Colline de GBZABANGUI	83	Gmelina, Teck, Cassia
2	NDRES	30	Cassia, Teck, G melina, Limba, Okoumé
3	LANDJIA	300	Cassia, Teck, Gmelina, Mangifera
4	BIMBO	72	Cedrella, Cordia, Limba, Méliacées, Euc.
5	GBANGO	50	Eucalyp., Anacardier, Pin, Neem, Cordia
6	KABO/BOALI	92	Eucalyp., Pin, Acacia mangium
7	LOLE	108	Méliacées, Cedrella, Limba, Cordia, Teck
8	BOUKOKO	6	Méliacées, Cordia, Cedrella
9	BAKER	50	Acacia sp. Eucalyp.sp, Teck
10	BODA	40	Teck, Eucalyp.sp, Gmelima
11	M'BISSA	30	Cassia siamea, Gmelina
12	BOLE	90	Cassia, Gmelina, Teck
13	PAYA	31	Cassia, Gmelina, Teck
14	HERMAN	2	Cassia, Gmelina, Teck
15	BOZOUM	50	Eucalyp.sp, Teck, Neem
16	YORI	2	Cassia, Gmelina, Teck
17	SEMBE	2	Cassia, Gmelina, Teck
18	BOSSANGO	70	Karité
19	BOSSANGO	25	Khaya senegalensis
20	KAGA BANDORO	40	Karité
21	SIBUT	10	Eucalyp. Sp, Acacia sp,
22	BENGUE	80	Cassia, Teck, Anacardier
23	BADENGUE	108	Teck, Gmelina, Eucalyp. sp, Dalbergia
24	PLADAMA	25	Eucalyptus sp.
25	BAGOLO	25	Eucalyptus sp.
26	GRIMARI	100	Teck, Acacia, Neem, Eucalyp.sp
27	IPPY	40	Eucalyptus sp, Acacia, Teck, Neem
28	M'BIA	6	Gmelina arborea
29	CALVAIRE	9	Tectona grandis
30	PEPELOU	30	Limba, Tectona grandis

31	COLLINES DE MOBAYE	120	Gmelina, Teck, Cassia
32	BANGASSOU	15	Limba, Teck, Gmelina
33	OUIH	26	Eucalyptus sp, Acacia
34	BIRAO	81	Eucalyptus, Jojoba, Leucena, Acacia du Sénégal, Parkinsonia, Acacia albida
TOTAL		1 848	

2.1.3 Listes des forêts classées de la République centrafricaine

Noms	Régions	Date	Superficie (ha)
COLLINES DE BANGUI	Ombella-Mpoko	09 juin 52	195
NDRES	Ombella Mpoko	08 décembre 48	30
LANDJIA	Ombella Mpoko	21 décembre 48	270
FORET DE BOTAMBI	Ombella Mpoko	19 juin 50	11 700
YANGANA	Ombella Mpoko	30 janvier 52	6 050
LOLE	Lobaye	09 février 51	1 900
OUELE-OUELE	Lobaye	29 juillet 52	2 200
NGOTTO	K.D.E.K	08 février 51	62 500
LOTOMO	Lobaye	31 octobre 51	5 500
MOKINDA	Lobaye		415
TOMI	Kémo	13 octobre 52	1 800
PAMIA	Kémo	13 octobre 52	9 000
BATANGAFO	Ouham	16 avril 55	17 900
SABO	Ouham	14 avril 53	26 000
LOUMI	Mambéré Kadéi	19 juin 50	6 000
OUABERE	Mambéré Kadéi	27 décembre 50	330
DISSO DONAGO	Mambéré Kadéi	29 juillet 52	7 500
BANZOOM	Mambéré Kadéi	27 décembre 50	5 600
BATOURI SAPONA	Mambéré Kadéi	29 juillet 52	23 500
BATOURI Kadéi	Mambéré Kadéi	14 avril 53	110 000
NGOULO	Mambéré Kadéi	23 novembre 50	150
HERMAN	Nana Mambéré	24 mars 56	36
PAYA	Nana Mambéré	29 septembre 56	31
BOLE	Nana Mambéré	24 mars 56	90
NANA BARYA-NGOUNDOU	Ouham Pendé		400
NAYOMO-GUIMI	Ouham Pendé		150
PAOUA	Ouham Pendé		20
PRADAMA	Ouaka		20
BENGUE	Ouaka	13 septembre 54	80
BADENGUE	Ouaka	1955	195
CÔTES DE SINGES	Ouaka	16 mai 52	6 500
BAKO MALIKPA	Ouaka	16 mai 52	200
BALADA KERE	Ouaka		200
CALVAIRE	Basse Kotto	09 juin 52	112
PEPELOU	Basse Kotto	11 octobre 50	1 500
SERIKI	Basse Kotto	13 décembre 51	5 700
COLLINES DE MOBAYE	Basse Kotto	27 décembre 50	2 180
NIDOU			18
BOUNGOU	Haute Kotto	25 février 52	16 000
ZIZI	K.D.E.K	08 février 51	10 000
BIRINI	K.D.E.K	08 février 51	120 000
PANDE ZAMAGA	Haute Kotto	14 avril 53	40 000
OBOU	K.D.E.K	08 février 51	120 000
YAKAMELE	K.D.E.K	08 février 51	3 000
PAMI	K.D.E.K	08 février 51	5 000
POTO-POTO	K.D.E.K	08 février 51	3 500
TOTAL			633 472

Source : GUIGONIS 1964.

2.1.4 Situation des aires protégées en République centrafricaine.

Aires Protégées	Statuts	Date	Sup.(km ²)	Objectifs
Zémongo	Réserve de faune	9 juin 25	10 100	protection du rhinocéros blanc, disparu maintenant
Secteur Rhinocéros	Zone Pilote	1935	2 700	protection du rhinocéros noir, disparu maintenant
Nana-Barya	Réserve de faune	11 décembre 53	2 300	protection de la grande faune
Dzanga-Ndoki	Parc national	29 décembre 90	1 220	protection de l'éléphant de forêt et des bongos
Basse Lobaye	Réserve de Biosphère	1951	146	patrimoine de l'UNESCO
Mbaéré-Bodigué	Réserve naturelle intégrale	16 novembre 96	733	Zone de conservation intégrale, activité humaine interdite
Dzanga-Sangha	Réserve spéciale	29 décembre 90	3 159	conservation de la biodiversité, lutte antibraconnage
André Félix	Parc national	1940	1 700	Concentration des animaux les plus riches de la RCA
Bamingui-Bangoran	Parc national	8/07/33	10 700	Protection rhinocéros noir, végétation caractéristique
Manovo-Gonda-Saint Floris	Parc national	10/12/33	17 400	Richesse animale typiquement soudanienne
Aouk-Aoukalé	Réserve de faune	1939	3 300	Analogue parc Saint Floris mais beaucoup braconné
Gribingui-Bamangui	Réserve de faune	21/12/40	4 500	protection de la faune et contrôle routier
Koukourou-Bamingui	Réserve de faune	1940	1 100	protection de la faune
Ouandja-Vakaga	Réserve de faune	1939	4 800	protection de la faune
Yata-Ngaya	Réserve de faune	1940	4 200	protection de la faune
Avakaba	Parc présidentiel	1968	1 700	protection de la faune
Vassako-Bolo	Réserve naturelle intégrale		860	vide
Total (16)			65 822	

Source : MEEFCP, revue et complétée.

2.1.5 Recettes cynégétiques de l'année 1999.

Désignation	Trésor	Commune	FDFT	Total
Patente	4 125 000	3 375 000		7 500 000
Licence guide		1 080 000	1 320 000	2 400 000
Redevances Licences Guides			3 955 000	3 955 000
Red. Location secteur			54 267 000	54 267 000
Taxes amodiation		32 560 200	21 706 800	54 267 000
PGC+PPA+FJ+Redev. Chasseurs			70 455 000	70 455 000
Taxe d'abattage	87 500 000	43 750 000	43 750 000	175 000 000
Licence léopard			8 000 000	8 000 000
PDC Guide de Chasse	2 885 000			2 885 000
Taxidermie			2 500 000	2 500 000
TOTAL	54 510 000	90 765 200	205 953 800	381 229 000

Source : Direction des Etudes et de la Coordination, MEEFCP.

Ce tableau présente la répartition des produits issus des activités cynégétiques en République centrafricaine. En effet, 3 bénéficiaires sont au niveau de la répartition : l'Etat à travers le Trésor Public, les Communes qui représentent la population, le Fond de Développement Forestier et Touristique pour la mise en oeuvre des politiques du département.

Pour l'année 2000, les prévisions des taxes issues de l'exploitation de la faune fourniraient les recettes suivantes :

Désignation	Trésor	Communes	FDFT	Total
Patente	4 125 000	3 375 000		7 500 000
Licence guide		3 316 500	4 053 500	7 370 000
PGC Chasseurs			64 400 000	64 400 000
PPA+ FI Chasseurs			3 864 000	3 864 000
PGC Guides	3 720 000			3 720 000
PPA+ FI Guides			186 000	186 000
Amodiation		24 427 350	16 284 900	40 712 250
Redevance Location secteurs			40 712 250	40 712 250
Taxes d'abattage	205 015 000	102 507 500	102 507 500	410 030 000
TOTAL	212 860 000	133 626 350	232 008 150	578 494 500

2.1.6 Sociétés forestières installées depuis 1947 jusqu'en 1990.

Préfectures	Sociétés (1947-1990)	Octroyée (ha)	Totalement exploitée (ha)	Sociétés (1947-1990)	Partiellement exploitée	en arrêt
LOBAYE	SEFI	30 500	16 000	SCAD	138 200	71 450 32 000
	SCAD	30 000	10 200	SICA BOIS	246 000	
	SEM	5 000	5 000	SIFAC-IFB	55 100	
	EGTB	4 250	4 250	SOCEFI		
	SABE	7 500	1 950	SABE		
	CF Km55	11 500	11 500			
	TAVARES	500	500			
	S.E.H.L	1 000	1 000			
	AMER	12 500	11 700			
	SOCEFI	10 750	10 750			
		Total Lobaye	113 500	72 600		
OMBELLA -MPOKO	COOIE	500	500	SIFAC-IFB	19 400	
	LOROMBOIS	100 000	80 600			
	Total Ombella Mpoko	100 500	81 100		19 400	
SANGHA	SEIKA	2 500	2 500	CAROMBOIS	33 000	230 000
	SINAGRI	500	500	SEFCA MBAERE	173 000	69 600
	SFHL	1 000	1 000	SCAD	184 150	
	Diocèse de Berbérati	500	500	IFARCA		
	EF BEMBAÏ	2 000	2 000			
	SOLVENIA BOIS	7 000	7 000	SLOVENIA BOIS	100 000	70 000
				SOCEFO SANGHA		
	Total Sangha	13 500	13 500		539 150	439 600
	Total	227 500	167 200		997 850	543 050

2.1.7 Situation des PEA accordées aux différentes sociétés forestières en République centrafricaine

Sociétés	Responsables	N°permis	Superficie	Zones d'Action
I.F.B	GADEN Philippe	165	119 000	Batalimo (Lobaye) Scierie
Industrie Forestière de Batalimo		169	195 000	Ngotto (Lobaye)

SCAD Société Centrafricaine de Déroutage	KAMACH Joseph	171	367 219	Loko (Lobaye) Scierie+ Déroutage Ndolobo (Lobaye) Scierie
SESAM Société d'Exploitation de la Sangha Mbaéré	GUERICK Christian	163	106 700	Salo (Sangha-Mbaéré) Scierie Nola (S.M) Scierie
SEFCA Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine	MAROUF Saheli JAMAL Saheli	174	381 026	Sciplac (S.M) Scierie Mambélé (S.M) Scierie
THANRY CENTRAFRIQUE	MIRANI J. CARLOS	164	228 000	Bamban (Mambéré Kadéi) Scierie hautement mécanisée
COLOMB FORÊT	QUINET Serges	173	652 221	Mambéré Kadéi Sangha Mbaéré
SOFOKAD Société Forestière de la Kadéi	CABLE Jacques	175	131 200	Sosso Nakombo (Mambéré Kadéi)
NDOUNGA MEUBLES	BEDOUNGA Joseph	Permis Spécial de Coupe	127 013	Bouaca (Lobaye) Scierie mobile
S.B.B Société des Bois de Bayanga	DORVAL P.E	166	307 600	Bayanga (Sangha Mbaéré)
S.E.P.F.C Société d'Exploitation et de Promotion des Forêts centrafricaines	NGON-BABA Laurent	176	275 000	Nola (Sangha Mbaéré)
P.T.C Pan Africa Trading Centrafrique	AOUDOU PACCO Ibrahim	99/022 Permis Spécial de Coupe	100 000	Carnot (Mambéré Kadéi)
11 industries forestières			3 350 979	8 Scieries fixes 1 Scierie mobile 1 Déroutage 1 Scierie en construction (Ngotto)

2.2 Fiches des projets du département des eaux et forêts

Dans le domaine de la forêt

Projet "Application de la Recherche à la mise en valeur des Ressources forestières

Les actions en zone de forêt visent des plantations de bois d'œuvre, de feu et de service et surtout la mise en place d'un dispositif d'études pour l'aménagement des forêts denses naturelles.

En zone de savane, il s'agit principalement d'enquêtes sur la consommation de bois de feu et de service dans les grandes villes, comme Bambari, Bangui. Les actions sont ensuite orientées sur des études d'introduction d'espèces exotiques, d'études sur la croissance et la régénération des peuplements naturels ou de périmètres mis en défens.

Programme de préparation de projets forestiers

Le Gouvernement centrafricain a négocié et obtenu de la Banque Mondiale le financement de la réalisation de l'étude du secteur forestier qui a ensuite abouti sur plusieurs études visant la

connaissance, l'aménagement et la protection des ressources naturelles, études financées par l'Agence pour le Développement International (IDA). Ces études sont les suivantes :

- Etude relative à l'appui au maintien et au développement de l'industrie forestière ;
- Production d'un manuel de dendrologie pour mieux connaître les essences de forêt ;
- Réalisation de photographies aériennes des zones forestières et périforestières au 1/20.000 et 1/50.000 ;
- Réalisation des cartographies des formations forestières de la RCA.

Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles

C'est jusqu'à présent le projet le plus important du secteur qui est malheureusement arrivé à terme de son exécution. Ce projet a quatre volets à savoir :

- Inventaire forestier
Les objectifs visés par ce volet sont l'inventaire de reconnaissance de la zone du Sud-ouest du pays (environ 3,8 millions d'ha), un inventaire bio-physique d'aménagement pour la zone couverte par le volet agroforestier, une cartographie numérique du territoire inventorié sur support SIG, la formation du personnel centrafricain en techniques d'inventaire et une proposition d'affectation des terres ;
- Agroforesterie (foresterie rurale)
L'objectif de ce volet qui comporte une phase pilote est de définir les conditions techniques, économiques et sociales qui puissent permettre de limiter et dans la mesure du possible de supprimer la déforestation par les populations autochtones en ayant notamment recours à l'introduction des techniques agroforestières afin de pallier l'épuisement des sols cultivés, à l'animation et à la sensibilisation des populations aux problèmes environnementaux, aux méthodes participatives et enfin à l'encouragement des initiatives par des avance-crédits ;
- Appui à la gestion des réserves et parc national dans le Sud-Ouest du pays (Dzanga Sangha)
Le PARN a appuyé certaines des activités du projet Dzanga Sangha comme la conservation avec lutte anti-braconnage et la réalisation d'infrastructures par l'entretien et la réhabilitation des routes, pistes et bâtiments ;
- Restructuration et appui au renforcement du Ministère
L'objectif global de cette composante est d'équiper et d'appuyer le fonctionnement du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, afin d'améliorer les conditions de travail. Non seulement de nombreux véhicules et engins à deux roues ont été fournis aux services centraux et régionaux du Département mais des bâtiments ont été réhabilités ou construits tant à Bangui qu'en province.

Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale-Composante RCA

Ce projet régional financé par l'Union Européenne couvre six pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine et Sao Tomé et Principe. Il a été mis en place en 1982 et comporte quatre volets : aménagement, conservation, développement rural et recherche appliquée.

Concernant le volet aménagement, le projet a procédé à l'inventaire du massif forestier de Ngotto et a élaboré et suit un plan d'aménagement pour le PEA 169 de la société IFB.

Pour ce qui est de l'aspect conservation une réserve est délimitée et est en voie d'être confirmée par un texte réglementaire.

Le projet essaie d'assurer le développement harmonieux de sa zone d'intervention par le désenclavement des villages, la promotion et la valorisation des produits forestiers non ligneux et surtout par le regroupement des paysans en groupements socio-économiques.

La recherche touche plusieurs thèmes comme l'ornithologie, des études zoologique et sur les primates, etc.

Le Projet a été financé sur deux phases : 1991-1996 : 1^{ère} phase et 1997-2000 : 2^e phase. Le Projet passe à partir de l'an 2000 à la dénomination de Réseau d'aires Protégées en Afrique centrale (RAPAC) avec un financement de 4 ans.

Ce projet l'une des plus importantes de la Centrafrique connaîtra à partir de 2000 à 2005 plusieurs nouveautés dont la mise en place d'une aire protégée légalement reconnue, la filiation du PDZCV au programme, la mise en oeuvre de l'expertise acquise dans le domaine de l'exploitation forestière et enfin, le test d'indicateurs crédibles d'aménagement durable de la FAO. A partir de 2005-2010, ces informations seront diffusées à grande échelle. Enfin, de 2010 à 2020, chaque expertise testée fera l'objet de recherche de financement ou de programme au service de l'Administration forestière.

Projet Forêt de Bangassou

Ce projet, financé par plusieurs bailleurs de fonds, a pour objectifs de développer les capacités locales de la population autochtone à gérer de façon durable les ressources de cette forêt. Ce sont des actions de conservation et de gestion rationnelle de la diversité biologique avec la participation des populations locales, la préservation de l'environnement et la protection des espèces menacées comme l'éléphant de forêt et de savane, le lycaon et la panthère, les perroquets.

Programme Gestion Participative des Ressources Naturelles

C'est sur financement de la Coopération allemande que ce projet qui vise la réhabilitation écologique autour de grandes villes comme Bangui et Bossangoa. Afin de prévenir la dégradation de l'environnement des actions de reboisement, de plantation d'enrichissement et d'agroforesterie sont entreprises par le projet. Il faut souligner un des aspects importants du projet qui est la sensibilisation et l'information des populations sur l'importance de l'arbre dans la vie de l'homme, les méfaits des feux de brousse avec la participation des groupes identifiés.

Projet d'Appui à la Réalisation des Plans d'Aménagement Forestiers

Ce projet basé à Berbérati a pour objectif d'appuyer le Ministère et les exploitants forestiers dans la définition et la mise en place des aménagements forestiers sur les PEA. Il s'agit en fait de réaliser, pour le compte de l'Administration forestière, les aménagements de tous les PEA attribués dans toute la zone d'exploitation forestière.

Ce projet est donc implanté à Berbérati pour être le plus proche des grands massifs forestiers attribués aux différentes sociétés forestières.

Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale

Ce programme a été conçu pour répondre au souci causé dans la sous région du Bassin du Congo par la dégradation et la réduction des forêts et l'érosion des ressources biologiques que celles-ci renferment.

Le projet vise donc une plus grande transparence de l'information ainsi qu'une meilleure gestion des connaissances relatives aux ressources naturelles du Bassin du Congo.

Le PRGIE est mis en œuvre par l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) qui se compose d'une Unité Régionale de Gestion et de Coordination (URGC) et de six Unités Nationales de Gestion et de Coordination (UNGC) réparties dans les six pays concernés par le projet : Cameroun, Centrafrique, Congo, Congo Démocratique, Gabon et Guinée Equatoriale.

Dans le domaine de la faune

Projet CAF/78 et CAF/86/001

Le projet CAF/78 a démarré en 1978 et avait pour but d'apporter une assistance logistique aux inspections forestières de l'Est et du Nord. C'est à la fin de ce projet financé par le PNUD qu'un autre projet financé celui là par le PNUD/FAO a pris le relais en 1986 avec pour but la mise en oeuvre d'un programme d'aménagement de la faune par des actions diversifiées. Ce projet a, à son actif, la création au sein du Département d'un service informatique chargé de la collecte et du traitement des données relatives aux détenteurs d'armes, aux commerçants de viande de chasse et au suivi des affaires contentieuses, l'organisation et le soutien au Service des Archives et de la Documentation, la mise en place d'un programme suivi de sensibilisation, la réalisation d'une étude de faisabilité de l'élevage du crocodile du Nil et la formation de nombreux agents du Ministère.

Programme de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises

Ce programme a démarré en 1988 sous l'appellation Programme de Développement de la Région Nord (PDRN). Il était financé par l'Union Européenne et le Gouvernement centrafricain. Il avait pour objectifs principaux :

- La conservation des écosystèmes ;
- La lutte antibraconnage au niveau des aires protégées ;
- La préservation et la valorisation des ressources naturelles ;
- L'autogestion des activités cynégétiques villageoises à long terme ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Les expériences menées dans la zone cynégétique villageoise de Sangba ont porté ses fruits. L'autogestion villageoise a été démontrée ainsi que les projets de chasse villageoise. Ces expériences seront diffusées à partir de 2000 à 2010 en zone de forêt couverte par le Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). La Composante Sangba deviendra à part entière, une composante de ce Réseau et sera financée par l'Union Européenne au cours de la 3è phase.

Projet Protection et Aménagement de la forêt dense de Dzanga Sangha

Le projet Dzanga Sangha a vu le jour en 1988 et comprend un complexe constitué de deux parcs nationaux (Dzanga : 495 km² et Ndoki : 727 km²) et la Réserve spéciale de Dzanga Sangha (3159 km²).

Le Gouvernement centrafricain a chargé par contrat le WWF de mettre en oeuvre ce projet. Les activités de ce projet portent sur les aspects suivants :

- Conservation avec lutte anti-braconnage ;
- Assistance des sociétés forestières de la localité et contrôle de l'exploitation forestière ;
- Développement rural incluant des réalisations de santé communautaire, éducatives, de développement du tourisme et promotion d'une agriculture durable ;
- Réalisation d'infrastructures par l'entretien et la réhabilitation des routes
- Recherche.

L'objectif de la première phase qui a duré trois ans était de ralentir la dégradation des écosystèmes dans la région de Dzanga Sangha et assurer que des modes d'exploitation durables adaptées à la région sont partiellement appliquées.

L'approche choisie pour atteindre cet objectif est l'intégration d'un développement durable et de la conservation de la nature impliquant une participation active de la population locale.

En matière de pêche et pisciculture

Il y a eu plusieurs projets avec des financements très divers qui sont intervenus dans ce domaine. On peut citer :

- Projet PNUD/FAO CAF 80/002 "Vulgarisation de la pisciculture et Autofinancement des stations piscicoles principales"
- Projet FED de construction d'une éclosierie pour clarias lazera
- Projet PNUD/FAO US pour le développement de la pisciculture familiale
- Projet UNICEF de la pisciculture familiale
- Projet USAID/Corps de la Paix des Etats-Unis

Dans le domaine des Eaux rien n'a été entrepris.

En ce qui concerne *l'appui institutionnel* on citera les projets suivants qui apportent un concours appréciable dans le secteur :

Projet d'Appui Institutionnel à l'Administration Forestière

C'est un projet de trois ans sur financement FAC et CAS DFT qui a pour objectif d'aider l'Administration à acquérir de nouvelles compétences et à avoir des moyens logistiques lui permettant de mieux suivre l'aménagement forestier et le contrôle de l'exploitation forestière.

Cadre d'Obligations Mutuelles sur le Bois

Les recettes du STABEX prévu par la Convention de Lomé qui lie les pays en voie de développement (pays ACP) à l'Union Européenne devront être dépensées en priorité dans le secteur. La gestion de ce projet est très mal connue.